

ZOOM SUR NOS DÉCHETS

Bien trier pour mieux recycler : un geste simple, un impact majeur



RICHARD Jr LUEMBA
Compo-Haut-Richelieu
Collaboration spéciale

Chaque semaine, des milliers de tonnes de matières prennent le chemin du bac de récupération pour être transformées en nouvelles ressources. Pourtant, un simple mauvais geste, un objet non recyclable, un déchet contaminé ou un produit dangereux peut compromettre tout un lot et ralentir le processus. Mettre les bons articles dans le bon bac n'est pas qu'une question de tri : c'est un geste concret pour protéger les travailleurs, éviter le gaspillage et maximiser l'impact environnemental de nos efforts collectifs.

Dans le bac de récupération, on dépose principalement les contenants, les emballages et les imprimés, soit l'ensemble des matières issues de nos activités quotidiennes comme les bouteilles, les boîtes, les canettes, les journaux et les cartons. Bien triés et propres, ces éléments peuvent être récupérés, transformés et réintroduits dans le cycle de production, contribuant ainsi à réduire l'enfouissement et à préserver nos ressources naturelles.

MATIÈRES REFUSÉES

Alors que le bac de récupération est destiné aux contenants, emballages et imprimés, plusieurs matières continuent d'y être déposées par erreur. Ces « intrus »



Le bac de récupération est destiné aux contenants, emballages et imprimés, mais plusieurs matières continuent d'y être déposées par erreur.

complicent le tri, contaminent les ballots de recyclage et augmentent les coûts de traitement.

Les aérosols, par exemple, ne doivent jamais se retrouver dans le bac bleu. Vous pouvez vous référer à notre site Web :

compo.qc.ca afin de savoir où acheminer les bouteilles d'aérosols. Même logique pour les résidus domestiques dangereux : batteries, peinture, piles et autres produits chimiques qui exigent une gestion spécialisée afin d'éviter tout danger pour

l'environnement et les travailleurs.

Les produits électroniques, de plus en plus présents dans les foyers, ne sont pas recyclables dans la collecte régulière. Ils doivent être déposés dans nos écocentres ou dans un point de dépôt reconnu par ARPE-Québec, l'organisme responsable du recyclage des appareils électroniques dans la province. Pour les points de dépôt : <https://recyclermeselectroniques.ca/qc/ou-recycler>.

OBJETS DU QUOTIDIEN

Du côté des objets du quotidien, la règle varie selon leur état. Les jouets et la vaisselle (céramique, porcelaine, verre) en bon état peuvent être revendus ou donnés à des organismes communautaires. S'ils sont brisés, ils prennent malheureusement le chemin des ordures. Le verre plat, comme les miroirs et les vitres, doit, quant à lui, être apporté à l'écocentre.

Les matériaux de construction : bois, céramique, laine isolante sont également exclus du bac de récupération, mais acceptés aux écocentres. Enfin, les papiers et cartons souillés méritent une attention particulière : non cirés et seulement tachés de nourriture, ils peuvent être compostés; autrement, ils doivent être jetés aux ordures.

En cas de doutes, vous consultez l'application « Ça va où ? » ou dirigez-vous vers notre site Web : compo.qc.ca pour obtenir plus d'informations.